



Réseau Handi'Lib 30

Sensibiliser pour une meilleure Accessibilité

Charte de l'association

L'association Réseau HandiLib30 est née de l'initiative de trois éducatrices spécialisées et d'une psychologue du Gard souhaitant répertorier des professionnels libéraux accompagnant des enfants et adolescents atteints de handicap mental et présentant des troubles du spectre autistique.

Réseau HandiLib30 souhaite proposer des sorties encadrées à destination des familles, des groupes de parole pour les professionnels et les familles et de la sensibilisation à l'autisme.

La charte ci-dessous a pour but de définir dans un premier temps les principes fondateurs de l'association, son éthique, ses engagements, ses objectifs et finalités puis dans un second temps les modalités d'accès et de sortie des membres adhérents ainsi que leurs engagements.

1. Principes

Réseau HandiLib'30 est une association loi 1901 à but non lucratif.

Trois grands axes d'intervention principaux sont définis par l'association :

- ✚ Sensibiliser (sous formes d'ateliers)
- ✚ Rendre accessible (sorties dans différents lieux culturels)
- ✚ Soutenir (groupe de parole familles et professionnels)

Le principe central qui préside à toute action menée par l'association est de permettre une meilleure accessibilité et acceptation de la population autiste au sein de notre société.

L'association Réseau Handilib'30 s'engage également à développer son réseau de partenaires afin de s'adapter de manière adéquat aux différentes demandes et de favoriser les mises en relation appropriées.

2. Objectifs et Finalités :

- + Accompagner les familles dans l'élaboration de projets de prise en charge en libéral
- + Pratiquer l'écoute, le conseil, l'échange et le partage d'informations dans le respect du secret professionnel inhérent à chaque profession
- + Proposer des temps d'échanges et de réflexion
- + Proposer des sorties encadrées avec les familles afin de leur ouvrir un espace de rencontres privilégiées
- + Sensibiliser différents publics à l'autisme à l'aide d'une mallette de sensibilisation

3. Engagements :

a) *L'association :*

Réseau HandiLib'30 s'engage à :

- + Etre un soutien pour les professionnels dans le souci d'un partage de compétences et de collaboration autour de la personne en situation de handicap
- + Etre un appui pour les familles dans l'aide à l'orientation de leur enfant et sa prise en charge
- + Diffuser des offres de formations
- + Sensibiliser différents publics à l'autisme en s'adaptant à la demande
- + Ouvrir le champ des possibles aux familles en leur faisant découvrir des lieux de sorties adaptées et sécurisants
- + Avoir une écoute bienveillante et créer une synergie entre les familles autour de groupes de parole

b) Les adhérents :

Les adhérents participants aux groupes de parole s'engagent à respecter la confidentialité inhérente à ces moments de parole.

4. Modalités d'accès et de sortie des adhérents:

L'association [Réseau HandiLib'30](#) prône le partage ainsi que le respect des choix de chacun.

Décider d'une adhésion au RHL'30, implique une participation active à la vie du Réseau et demande un investissement sérieux tant sur la proposition des activités que dans l'échange d'informations visant à améliorer la vie associative.

Pour être adhérent, il vous faut :

☑ 1/ Remplir le bulletin d'adhésion et le renvoyer au siège social de l'association : **2 Rue Léon GAUMONT, 30900 Nimes.**

☑ 2/ Avoir rencontré un membre du bureau de l'association (BLACHON Anaïs, HOOGSTOEL Marine, DESTERBECQ Priscilla ou GRANDRY Elodie)

☑ 3/ Envoyer par chèque et par courrier le montant de l'adhésion à l'ordre de Réseau HandiLib30 au siège social ou alors vous avez également la possibilité de régler votre adhésion en ligne avec PAYPAL. Les montants de l'adhésion sont ainsi fixés :

Professionnels : 15€

Familles : 10€

Institutions/ Collectivités : 20 €

Association : Gratuit

L'adhésion se fait de **JANVIER à DÉCEMBRE**. Si un membre adhérent souhaite ne plus faire partie de l'association, il lui faut envoyer un courrier au siège social.